

Conseil Municipal

Séance du mardi 12 février 2008 à 20 h 30

Compte-rendu sommaire des délibérations

Le Conseil Municipal de PLONEOUR LANVERN s'est réuni en Mairie le mardi 12 février 2008 à 20h30, sous la présidence de **Michel CANEVET**, Maire, sur convocation adressée le mercredi 6 février 2008 aux élus.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de **Corinne DEMOUGIN (procuration à Marina LE MARC)**, **Josiane KERLOCH (procuration à André QUÉAU)** et **Chantal LE LAY (procuration à Pierre DRAOULEC)**.

Secrétaire de séance : **Marina LE MARC**.

1 – Commission des finances, du développement et de l'agriculture

1-1 Orientations budgétaires 2008

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. C'est dans ce cadre réglementaire que le rapporteur de chaque commission municipale a présenté les orientations évoquées lors des séances de travail desdites commissions.

Les orientations présentées au titre de la Commission des finances, du développement et de l'agriculture sont annexées au présent compte rendu (Annexe n°1). Le Conseil Municipal en a pris acte.

1-2 Programme FISAC

A la suite à la signature avec l'Etat de la convention relative au FISAC, présentée lors du Conseil Municipal du 3 juillet 2007, il convient de mettre en oeuvre les premières actions. La Commune pré-financera la part FISAC et mobilisera les financements d'Etat au fur et à mesure de l'avancement de l'opération.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité :

- de verser une participation à l'union des commerçants au titre de la réalisation d'opérations de communication, financées à 50% par le FISAC,
- de retenir les deux dossiers présentés dans le cadre de l'aide à l'amélioration des commerces, sur les bases des dépenses subventionnables telles que présenté,
- d'autoriser le Maire à mandater les subventions sur présentation des factures justificatives au taux correspondant des dépenses subventionnables arrêtées.

1-3 Programme d'économie d'eau

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour 2008 le programme d'incitation aux économies d'eau initié en 2004 ; à savoir : aide à l'acquisition de bacs récupérateurs d'eau pluviale (20 € par bac).

2 – Commission de l'aménagement et de l'urbanisme

2-1 Orientations budgétaires 2008

Les orientations présentées au titre de la Commission de l'aménagement et de l'urbanisme sont annexées au présent compte rendu (Annexe n°2). Le Conseil Municipal en a pris acte.

2-2 Programme de travaux 2008

Le rapport adopté par le Conseil relatif au programme 2008 des travaux, de voirie notamment, est annexé au présent compte rendu (Annexe n°3).

2-3 Dénomination du lotissement de Croas Caër

Le Conseil Municipal a décidé de réexaminer cette question lors d'une prochaine réunion.

3 – Commission des affaires scolaires et sociales

3-1 Orientations budgétaires 2008

Les orientations présentées au titre de la Commission des affaires scolaires et sociales sont annexées au présent compte rendu (Annexe n°4). Le Conseil Municipal en a pris acte.

3-2 Demandes de subvention des associations

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes au bénéfice d'organismes oeuvrant dans le domaine social :

- Banque Alimentaire (participation par personne servie plus cotisation) : 578 €
- Secours Populaire : 450 €
- Hamac et Trampoline : 1500 €

3-3 Modifications du libellé de l'avenant au contrat enfance jeunesse

Le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 3 juillet 2007, d'accepter le nouveau Contrat Enfance Jeunesse tel que présenté par la CAF du Finistère. La CAF du sud-Finistère souhaite que le libellé de la décision soit modifié afin de séparer le volet jeunesse et le volet enfance du nouveau contrat.

Le Conseil Municipal a confirmé sa décision du du 3 juillet 2007 et a précisé la délibération de la manière suivante :

Approuve le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) proposé par la CAF :

- volet jeunesse sur la période 2006-2009 ;
- volet enfance, par avenant, sur la période 2007-2009

Autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

4 – Commission de la vie associative et culturelle

4-1 Orientations budgétaires 2008

Les orientations présentées au titre de la Commission de la vie associative et culturelle sont annexées au présent compte rendu (Annexe n°5). Le Conseil Municipal en a pris acte.

4-2 Demandes de subvention des associations

Le Conseil a décidé d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Nb adhérents	Dotation 2008	Subvention Exceptionnelle
SYNDICAT D'ELEVAGE DU PAYS BIGOUDEN	64	570	
ARDEUR	450	500	
AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE LYRE BIGOUDENE	1 329	4 230	20 000
COMITE DE JUMELAGE AMZER VAK	44	556	
	81	1 377	
TAMM KREIS		communautaire	
FNACA	107	151	
UNC / AFN			
PLONEOUR VOLLEY CLUB	23	391	
CLUB DU 3EME AGE		525	
Secours populaire		450	
COS du personnel communal Chèques vacances		5400 + 11 100	250
DIHUN (activité judo)		250	
AL BADMINTON	65	1 241	371,79
ANIMATION LANVERN		1 000	

COFPL MODELISME		500	
AL RINK HOCKEY	122	1 972	1 000
AL tennis de table	49	900	
AL Théâtre	100	556	
Carabine bigoudène	128	2 176	
Footing club	52	884	
Gym volontaire	216	1 296	
Tre ar Vro	95	570	
Plonéour football club	319	5 423	
Club multi-sports	119	2 023	
Twirling club	61	1 037	1 000
Hand ball club	109	1 853	
Société de chasse	75	338	
Les jardiniers de France		166	
DANSE PASSION	58	348	
ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTERE		1 614,48	
Association des Petites Villes de France		442,87	
MAISONS BRODERIE ET DENTELLE		400	
LES MOULINS DU FINISTERE		25	
STATION VERTE DE VACANCES		1 100	
Les Commerces de Plonéour-Lanvern		600	
T'es CAP		500	

Le Conseil Municipal a, également, décidé, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer avec le collège Laennec de PONT L'ABBE, une convention pour l'utilisation de la salle de sport du gymnase Laennec par le handball club bigouden.

4-3 Réhabilitation de bâtiments communaux : Demande de subvention DDR

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité :

- de valider les orientations du projet de réhabilitation des locaux de l'ancienne perception, place Amiral Ronac'h, pour un coût estimatif des travaux de 55 000 €HT,
- de mandater le Maire pour rechercher les financements complémentaires, notamment la DDR.

4-4 Location précaire

Par ailleurs, Le Conseil a décidé de renouveler, à l'unanimité, pour 6 mois le bail précaire consenti, pour l'immeuble situé rue René Le Berre, ancien garage automobile, à la SCI de la Gare.

5 – Administration générale

5-1 Avenants marchés extension restaurant municipal

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le Maire à signer les avenants suivants :

5-2 Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de :

- modifier un poste d'adjoint technique 2ème TNC 12h/s qui deviendra un poste d'adjoint technique 2ème classe TNC 17h30/s, après avis du CTP pour la suppression du poste ;
- de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet : pendant 1 année à compter du 15 février 2008. Ce poste sera occupé par un agent en contrat à durée déterminée

5-3 Dévolution de MAPA

Il a été rendu compte des divers marchés passés selon la formule de procédure adaptée depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- Mise aux normes au restaurant municipal, fourniture et pose d'une alarme incendie ; marché conclu avec l'entreprise Bargain Electricité de Pluguffan, pour un montant de 5 080,40 €HT,
- Travaux de mise aux normes électriques à l'Office de Tourisme ; marché conclu avec l'entreprise Bargain Electricité de Pluguffan, pour un montant de 3 429,49 €HT,
- Fourniture d'un véhicule de portage de repas à domicile ; marché conclu avec l'entreprise Nédélec Peugeot de Plonéour-Lanvern pour un montant de 30 218,75 €HT,
- Fourniture d'un véhicule léger pour les services généraux ; marché conclu avec l'entreprise Nédélec Peugeot de Plonéour-Lanvern pour un montant de 11 408 €HT,
- Mission de maîtrise d'œuvre en VRD pour l'aménagement du secteur rue Louis Hémon, Impasse de la Fontaine, maison de l'enfance et multi accueil ; marché conclu avec le cabinet Le Guellec de Pont l'Abbé pour un montant de 15 000 €HT,
- Fourniture et pose d'une porte DAS coupe feu à la cuisine centrale ; marché conclu avec l'entreprise Le Loup SA de Quimper pour un montant de 2 109,58 €HT,
- Fourniture de gazon, terreaux et substrat ; marché conclu avec l'entreprise Hortibreiz de Caudan (56) pour un montant annuel mini de 1 000,00€HT, maxi de 4 000 €HT,
- Fourniture d'un traceur et de peinture pour traçage de terrains de football ; marché conclu avec l'entreprise Hortalis Coopagri Bretagne de Quimper pour un montant annuel mini de 1 000,00€HT, maxi de 4 000 €HT,
- Fourniture de produits phytosanitaires et d'engrais ; marché conclu avec l'entreprise BHS de Survilliers (95) pour un montant annuel mini de 1 000,00€HT, maxi de 4 000 €HT,
- Fourniture et pose de deux pompes immergées avec crémaillères au plan d'eau du site Raphalen : marché conclu avec l'entreprise AEM Bobinage de Plonéour-Lanvern pour un montant de 5 886,54 €HT,
- Travaux d'enfouissement de réseaux conjointement avec EDF sur le secteur de Lanvern ; marché conclu avec l'entreprise Garczynski Traploir de Concarneau pour un montant de 34 640,50 €HT.

Le Conseil Municipal en a pris acte.

Fait à PLONEOUR LANVERN et affiché en Mairie
le 13 février 2008

Le Maire

Michel CANEVET